

LIVRE I

DE L'ÂME ET DE SON ORIGINE.

Traduction de M. l'abbé BURLERAUX.

Le grand Docteur avait plusieurs fois, dans ses écrits, avoué son impuissance à résoudre, par la simple raison, le problème de l'origine de l'âme. Un jeune africain, passé récemment du parti des rogatistes à la communion catholique, fut étonné qu'un homme comme Augustin gardât des doutes sur une question dont la solution lui paraissait si facile. Vincent Victor (c'était le nom du philosophe novice) avait trouvé chez un prêtre espagnol, appelé Pierre, un des ouvrages où Augustin exposait ses incertitudes sur la question ; c'est à ce prêtre espagnol que Vincent adressa deux livres dirigés contre le grand évêque. Un ami d'Augustin, le moine René, rencontra à Césarée les deux livres de Vincent Victor, les fit copier et les envoya à l'évêque d'Hippone, en les accompagnant d'une lettre pleine d'excuses sur la liberté qu'il prenait. Augustin y répondit par quatre livres le premier adressé au moine René, le deuxième au prêtre espagnol, les deux derniers à Victor lui-même.

LIVRE PREMIER. ERREURS DE VINCENT VICTOR.

Augustin y relève la témérité et les erreurs de Vincent Victor sur la nature et l'origine de l'âme. Il examine les témoignages de la sainte Ecriture, cités par Vincent, et prouve qu'ils ne sont pas en faveur de la thèse de son adversaire.

1. Bien-aimé frère René, nous avons la preuve de votre sincérité à notre égard, de votre fraternelle bienveillance, et de l'affection qui vous unit à nous. Mais vous venez de me donner un nouveau témoignage de votre affection et de votre dévouement en m'adressant deux livres composés par un homme que je ne connaissais aucunement et qui n'en est pas moins estimable. J'ai donc reçu, l'été dernier, les deux livres de Vincent Victor, car tel est le nom que je trouve inscrit en tête de ces ouvrages; mais comme j'étais absent à cette époque, ils n'ont pu m'être remis que vers la fin de l'automne. Ne sommes-nous pas unis d'une amitié trop étroite, pour qu'il vous fût possible de ne pas me communiquer les écrits de quelque auteur que ce fût, dans lesquels mon nom se trouverait engagé et ma doctrine contredite ? Vous avez donc fait ce qu'un ami sincère et généreux devait faire.

2. Toutefois je regrette vivement de n'être point encore connu de votre sainteté, comme je voudrais l'être. En effet, ne craigniez-vous pas de m'offenser, en me faisant connaître les injures dont un écrivain daignait me couvrir ? Mais de tels sentiments me sont tellement étrangers que je n'aurai même pas la pensée de me plaindre des outrages que j'aurai pu recevoir de la part de cet auteur. Puisque sur certains points il ne partageait pas mes idées, pourquoi se serait-il condamné au silence ? Je déclare donc sincèrement que je lui sais gré d'avoir parlé, puisqu'il m'est donné de lire ses écrits. Sans doute, c'est à moi-même directement qu'il aurait dû s'adresser, plutôt que de m'accuser auprès d'un tiers; mais comme il m'était inconnu, il n'aura point osé engager avec moi la réfutation de mes écrits. Il n'a même pas jugé nécessaire de me consulter, parce qu'il se croyait bien sûr de toutes les opinions qu'il émettait. Enfin, je lui tiens compte d'avoir agi pour plaire à un ami qui l'aurait forcé à prendre la plume. Supposé donc que, dans la chaleur du discours, il lui soit échappé quelques paroles blessantes pour moi, je crois que l'injure était loin de sa pensée et qu'il n'a fait qu'obéir à l'énergie d'opinions directement opposées aux miennes. En effet, dès qu'un homme qui m'est inconnu se pose mon adversaire, je reste persuadé que sa pensée vaut mieux que son langage, et qu'avant d'accuser il est profondément convaincu. Peut-

être même qu'il n'a voulu agir que dans mon (635) intérêt, car il savait fort bien que ses écrits parviendraient jusqu'à moi; je comprends dès lors qu'il se soit refusé à me sentir dans l'erreur sur une matière dans laquelle il se croyait en possession de la vérité. Dès lors, tout en repoussant ses opinions, je dois lui savoir gré de sa bienveillance, voilà pourquoi je le réfuterai avec douceur, au lieu de le reprendre avec amertume; je m'y crois d'autant plus obligé qu'il est rentré depuis peu dans la communion catholique, et je l'en félicite. En effet, j'apprends qu'il vient de quitter la secte des Donatistes ou plutôt des Rogatistes ; et s'il veut que sa conversion nous procure une joie véritable, il doit comprendre et embrasser courageusement la vérité catholique.

3. La parole ne lui fait pas défaut pour développer ses opinions. Dès lors, tout ce que l'on peut désirer, c'est que ces opinions soient justes, qu'il ne rende pas attrayant ce qui est inutile, et que tous ses frais d'éloquence n'aient pour objet que la vérité. Pourtant, je reprocherais à son style certaines incorrections et surtout une grande redondance. Je vois dans votre lettre que votre maturité s'est choquée de ces défauts. Mais ils peuvent être facilement corrigés; et d'ailleurs, sans porter aucune atteinte à la foi, de tels défauts peuvent être aimés par des esprits légers et tolérés par des esprits graves. Nous avons des hommes écumeux dans leurs discours, mais qui ne laissent pas d'être purs dans leur foi. Espérons donc que ces défauts, qui seraient encore tolérables, s'ils duraient, se modifieront et disparaîtront avec le temps; notre auteur n'est encore qu'un jeune homme; l'âge et l'application suppléeront à son inexpérience; la maturité des années remédiera à la crudité de son langage. En effet, il serait triste et dangereux que l'éloquence fût mise au service de l'erreur: ce serait boire le poison dans une coupe d'un grand prix.

4. Je commence par signaler les principales erreurs qui se rencontrent dans sa discussion. Il soutient, et il a raison, que l'âme a été créée par Dieu, et qu'elle n'est ni une partie ni la nature de Dieu ; mais comme il ne veut pas qu'elle ait été tirée du néant, et qu'il ne cite aucune créature d'où l'âme ait pu être créée, on est amené nécessairement à conclure que c'est de sa propre nature que Dieu a tiré l'âme, puisqu'il ne l'a tirée ni du néant ni d'aucune autre créature. Vincent croit avoir échappé à cette conclusion et ne sait pas qu'elle découle naturellement de ses principes; en sorte que l'âme ne serait autre chose que la substance même de Dieu. Il suivrait de là que Dieu se serait servi de sa propre nature pour faire quelque chose, et que le créateur de cette chose en aurait été lui-même la matière ; par conséquent, la nature de Dieu aurait été soumise au changement, et condamnée par Dieu lui-même à déchoir de son état d'immutabilité primitive et absolue. Votre intelligence est trop droite et trop fidèle pour ne pas comprendre aussitôt qu'une telle doctrine est directement contraire à la foi, et comme telle doit être énergiquement repoussée. Dira-t-on que cette âme a été faite du souffle de Dieu, ou que ce souffle de Dieu est devenu l'âme, et qu'ainsi l'âme n'est point créée de Dieu, mais du néant par Dieu ? Quand un homme souffle, il ne tire pas son souffle du néant, puisqu'il ne fait que rendre à l'air environnant ce qu'il en a tiré. On supposerait donc que Dieu aurait été environné d'air, qu'il en aurait aspiré une certaine quantité, qu'il aurait ensuite expiré quand il souffla sur la face de l'homme, et de cette manière lui créa une âme. Dans cette hypothèse le souffle de Dieu pourrait n'être plus une partie de lui-même, mais une quantité plus ou moins grande de l'air ambiant qui l'entourait. Mais loin de nous la pensée seule de nier que Dieu ait pu tirer du néant le souffle de vie qui constituait l'homme une âme vivante ! Loin de nous ces cruelles angoisses au sein desquelles nous serions réduits à penser, ou bien que Dieu a eu besoin d'autre chose que lui-même pour en former ce souffle, ou bien que c'est de sa propre nature qu'il a formé cette âme que nous voyons essentiellement sujette au changement ! Tout ce qui est fait de lui doit nécessairement participer à sa nature et être essentiellement immuable. Or, tous conviennent que notre âme est sujette au changement; elle n'est donc point faite de la nature de Dieu, puisque Dieu est essentiellement immuable. Si donc notre âme n'a été tirée d'aucune autre nature, elle a été nécessairement tirée du néant et créée par Dieu.

5. Il soutient ensuite que notre âme n'est point un esprit, mais un corps; pouvons-nous douter de cette assertion, quand nous l'entendons affirmer que nous sommes composés,

637

non pas d'une âme et d'un corps, mais de deux et même de trois corps? Nous sommes formés, dit-il, d'un esprit, d'une âme et d'un corps, et ces trois choses sont réellement trois corps; n'est-ce pas dire clairement que nous sommes un assemblage de trois corps ? C'est à lui et non pas à vous que je

voudrais démontrer toutes les absurdités qui découlent d'un semblable principe. Toutefois, cette erreur est encore tolérable dans un homme qui ne sait point encore qu'il peut exister telle substance qui, sans être un corps, peut en présenter extérieurement la ressemblance.

6. Mais peut-on tolérer, dans son second livre, le mode de solution qu'il essaie de donner à la difficile question du péché originel, en ce qui concerne le corps et l'âme, si l'on suppose que l'âme ne nous est pas transmise par voie de génération, mais est en nous le résultat immédiat d'un nouveau souffle de Dieu? Voici donc la voie qu'il propose pour dénouer cette profonde et fatigante question : « Ce n'est point sans une raison bien sage que l'âme recouvre par la chair l'ancienne habitude qu'elle semblait avoir insensiblement perdue par la chair; et c'est ainsi qu'elle commence à renaître par la chair, comme c'est par elle qu'elle avait mérité d'être souillée ». Que pensez-vous de la présomption d'un homme qui ose braver la profondeur du précipice et décider que c'est par la chair que l'âme a mérité d'être souillée? Peut-il donc nous expliquer comment l'âme, avant d'être unie à la chair, avait mérité d'être souillée par elle ? En effet, si c'est par la chair que l'âme a mérité la souillure du péché, qu'il nous dise, s'il le peut, comment l'âme avant son péché a mérité d'être souillée par la chair. Ce triste droit d'être jetée dans une chair coupable pour en contracter la souillure, ou bien lui venait de sa nature, ou bien, ce qui serait pire encore, elle l'avait reçu de Dieu. On ne nous dira pas, je pense, que ce droit elle le tenait de la chair dès avant de lui être unie, et que c'est par elle qu'elle a mérité d'être jetée dans la chair pour en contracter la souillure. Si ce droit elle le tient d'elle-même, comment peut-elle l'avoir acquis, puisque avant son union avec la chair elle n'avait commis aucune faute ? L'aurait-elle donc reçu de Dieu ? Mais c'est là un blasphème que personne ne tolérera et que l'on ne saurait émettre impunément. Je ne demande pas ici quelle faute l'âme a pu commettre depuis son union avec la chair, pour mériter d'être condamnée; mais comment, avant d'être unie à la chair, elle a pu mériter d'être unie à la chair pour en contracter la souillure. J'attends une réponse de la part de celui qui a osé dire que l'âme avait mérité d'être souillée par la chair.

7. Dans un autre passage du même livre, voulant résoudre cette même question dans laquelle il s'est engagé témérairement, Vincent Victor prête à ses adversaires les paroles suivantes : « Pourquoi », disent-ils, « Dieu « a-t-il frappé l'âme d'un châtement injuste jusqu'à la reléguer dans un corps de péché et la condamner à devenir pécheresse par son union avec la chair, quand elle n'avait pu pécher sans cette chair? » Engagé dans ce gouffre rempli d'écueils, il dut chercher à échapper au naufrage et ne point s'élaner dans une impasse d'où il ne pourrait se tirer qu'en reculant, c'est-à-dire en se repentant de sa témérité. Il voudrait donc, mais en vain, se débarrasser de la prescience de Dieu. Cette prescience connaît par avance les pécheurs que Dieu doit guérir, mais ce n'est pas elle qui les rend pécheurs. Supposer que Dieu délivre du péché des âmes qu'il a lui-même jetées innocentes et pures dans le péché, ce serait supposer qu'il guérit lui-même la blessure qu'il nous a faite, et non pas qu'il a rencontrée en nous. Or, que Dieu éloigne de nous la simple pensée de dire que, quand le Seigneur purifie l'âme des enfants, il ne fait que réparer le mal qu'il a lui-même produit, en jetant ces âmes, jusque-là innocentes, dans une chair pécheresse, qui devait les souiller du péché originel ! Pourtant ce sont ces âmes mêmes que notre adversaire accuse d'avoir mérité d'être souillées par la chair, sans pouvoir nous expliquer comment, avant d'être unies à la chair, elles ont pu mériter ce cruel châtement.

8. Se flattant donc, mais vainement, de pouvoir résoudre cette difficile question de la prescience de Dieu, il ne fait que s'y enfoncer davantage, quand il s'écrie: « Quoique l'âme qui (avant d'être unie à la chair) n'a pu être pécheresse, ait mérité d'être pécheresse (par la chair), cependant elle n'est point restée dans le péché, parce que, préfigurée en Jésus-Christ, elle n'a pas dû demeurer dans le péché, pas plus qu'elle n'avait su (638) s'y jeter d'elle-même. En disant de l'âme qu' « elle n'a pu être pécheresse », ou qui « elle n'a pu être dans le péché », j'ai tout lieu de croire qu'il parle de l'âme avant son union avec la chair. En effet, si l'âme ne passe pas des parents aux enfants par voie de génération, elle n'a pu être coupable du péché originel ou demeurer dans le péché originel que par son union avec la chair. Par conséquent, si nous voyons bien comment l'âme est délivrée du péché par la grâce, nous ne voyons pas comment elle a mérité d'adhérer au péché. Mais alors, que veulent dire ces paroles : « Quoique l'âme ait mérité d'être pécheresse, cependant elle n'est point demeurée dans le péché? » Si je lui demande pourquoi elle n'est pas demeurée dans le péché, il me répondra, et avec raison, que la grâce de Jésus-Christ l'en a délivrée. C'est bien, je comprends comment l'âme pécheresse d'un enfant a été justifiée, mais qu'il me fasse donc comprendre également comment cette âme a mérité de devenir pécheresse.

9. Il a posé des prémisses; la suite y répond-elle ? Écoutons comment il se pose à lui-même la

question : « D'autres opprobres attendent les plaintifs murmures des crieurs médisants ; et alors, semblables à des hommes tombés d'un épais tourbillon, nous roulons tristement au sein de rochers escarpés ». Si je lui appliquais ces paroles, peut-être s'éveillerait en lui le feu de la colère. Ce sont cependant là ses propres paroles ; c'est en ces termes qu'il proposait la question dans laquelle il devait nous dévoiler les rochers contre lesquels il devait faire naufrage et se briser. Ainsi couvert d'horribles meurtrissures, il devait en arriver au point que le salut ne lui serait possible qu'en rétractant son propre langage. Comment, en effet, aurait-il pu préciser en vertu de quel mérite précédent l'âme était devenue pécheresse, et prouver que, avant tout péché de sa part, elle avait mérité de le devenir? Etre conçu dans une iniquité qui nous est étrangère; avant de sortir du sein maternel être déjà coupable de péché; comment donc peut-on mériter une aussi horrible destinée, si ce n'est par le péché ? D'un autre côté, les âmes des enfants régénérés en Jésus-Christ sont délivrées de ce châtiment sans aucun mérite antérieur et par une grâce purement gratuite, car le caractère de toute grâce, c'est d'être gratuite (1). J'admire sans doute ce génie profond qui, dans une question aussi difficile, s'indigne de nos hésitations non pas savantes mais prudentes; mais du moins qu'il nous dise, s'il le peut, quel est ce châtiment que l'âme a contracté sans l'avoir mérité, et dont elle est délivrée par la grâce, sans aucun mérite de sa part. Qu'il le dise et qu'il le prouve. Je ne me mon. trerais pas aussi exigeant s'il n'avait pas dit que l'âme a mérité de devenir pécheresse. Le mérite acquis par elle était-il bon ou mauvais? S'il était bon; comment n'a-t il obtenu à l'âme que de tomber dans le mal ? S'il était mauvais, comment l'âme a-t-elle pu le contracter avant tout péché de sa part? J'insiste: si ce mérite était bon, ce n'est pas gratuitement, mais en vertu d'un droit véritable que l'âme est délivrée par la grâce, puisque cette grâce a été antérieurement méritée; et dès lors cette grâce n'est plus une grâce. Si ce mérite était mauvais, alors quel était-il; l'âme aurait-elle donc mérité de venir dans la chair, dans laquelle elle ne serait pas venue si elle n'y avait été jetée par celui qui est exempt de toute iniquité? A moins donc qu'il ne veuille s'enfoncer toujours plus avant dans l'abîme, jamais votre adversaire n'essaiera de prouver que l'âme a mérité de devenir pécheresse. Quant à ces enfants qui obtiennent dans le baptême la rémission du péché originel, ne lui enseignent-ils pas clairement que la prescience de Dieu ne saurait nuire en quoi que ce soit à ceux qui sont prédestinés à la vie éternelle, à plus forte raison les rendre elle-même coupables d'un péché d'autrui? Ceci toutefois serait encore tolérable, si son langage ne venait pas rendre la difficulté inextricable en disant que l'âme a mérité de devenir pécheresse. Si donc il désire se tirer d'embarras, il n'a qu'un seul parti à prendre, c'est de désavouer ce qu'il a dit.

10. Il crut devoir s'occuper également des enfants qui meurent avant d'avoir reçu le baptême de Jésus-Christ, il osa leur promettre non-seulement le paradis, mais même le royaume des cieux. Il le fallait bien, car il eût été par trop cruel de soutenir que Dieu condamne à la mort éternelle des âmes qu'il a jetées dans une chair de péché, sans l'avoir mérité par aucun péché précédent. Toutefois, il s'aperçoit bientôt qu'il a dû commettre une

1. Rom., XI, 6.

erreur en soutenant que, sans aucune grâce de Jésus-Christ, les âmes des enfants peuvent être rachetées pour la vie éternelle, et qu'elles peuvent obtenir la rémission du péché originel sans le baptême de Jésus-Christ. Mesurant donc du regard la profondeur de l'abîme où il se précipite, il s'écrie : « Je pense que ces enfants doivent leur bonheur aux oblations assidues et aux sacrifices offerts par les saints prêtres ». C'est là encore une proposition à laquelle il n'échappera qu'en la rétractant. Pour qui le sacrifice du corps de Jésus-Christ doit-il être offert, si ce n'est pour ceux qui sont membres de Jésus-Christ ? Ne lisons-nous pas : « Celui qui ne renaît pas de l'eau et du Saint-Esprit ne peut entrer dans le royaume de Dieu (1) » ; et ailleurs : « Celui qui a donné sa vie pour moi la retrouvera (2)? » N'est-il donc pas évident qu'on ne devient membre de Jésus-Christ qu'en recevant le baptême de Jésus-Christ ou en mourant pour Jésus-Christ?

11. Pour infirmer l'absolue nécessité du baptême, on avait cité le fait du bon larron qui confessa la divinité de Jésus-Christ sur la croix avant d'avoir offert sa vie en sacrifice à l'exemple du Sauveur. Or, saint Cyprien range ce bon larron au nombre des martyrs qui sont baptisés dans leur propre sang, comme il est arrivé à plusieurs, pour qui les bourreaux ont été plus pressés que les ministres du

baptême. A ses yeux le bon larron, confessant la divinité de Jésus-Christ sur la croix, fit un acte aussi méritoire que s'il avait été réellement crucifié pour Jésus-Christ. Le bois de la croix, devant lequel la foi des disciples s'était desséchée, fit réellement fleurir la sienne, sans attendre que les gloires de la résurrection vinssent renouveler, comme elles le firent pour les Apôtres, ce que les terreurs de sa mort avaient détruit. Les Apôtres avaient désespéré de leur maître mourant, le bon larron espéra en celui qui partageait son dernier supplice; les Apôtres abandonnèrent l'auteur de la vie, le bon larron pria celui dont le châtement lui était commun; les Apôtres pleurèrent sa mort comme on pleure la mort d'un homme ordinaire, le larron crut que cette mort serait suivie d'une prompte résurrection; les Apôtres quittèrent celui qui leur avait promis le salut, le larron adora celui qui lui était associé dans le supplice de la

1. Jean, III, 5. — 2. Matt. X, 39. — 3. Epit. à Jubaianus.

croix. N'eut-il donc pas tout le mérite d'un martyr, celui qui crut en Jésus-Christ au moment où ceux qui devaient être martyrs sentirent leur foi défaillir? C'est ainsi du moins qu'en jugea le Sauveur lui-même, puisque, sans exiger que ce larron eût reçu le baptême, et le croyant entièrement purifié par une sorte de martyr, il lui promit la possession du bonheur éternel (1). Qui de nous d'ailleurs n'admirerait pas la foi, l'espérance, la charité avec lesquelles il chercha la vie dans un mourant, et avec lesquelles, à plus forte raison, il aurait pu accepter la mort pour Jésus-Christ vivant? L'on a dit enfin, et rien ne s'y oppose, que ce larron, animé d'une foi si vive et suspendu tout près du Sauveur crucifié, avait été purifié par l'eau mystérieuse qui jaillit du côté entr'ouvert de Jésus-Christ et qui lui servit de baptême. Et puis nous ne pouvons savoir si, avant de subir sa condamnation, ce larron n'avait pas été baptisé; je garderai donc le silence sur ce point. On est libre d'en penser ce que l'on voudra, pourvu ensuite qu'on ne s'appuie pas sur l'exemple de ce bon larron pour infirmer la nécessité du baptême, proclamée par le Sauveur; pourvu qu'on n'établisse pas pour les enfants morts sans baptême je ne sais quel séjour de bonheur, tenant le milieu entre la damnation et le royaume des cieux. En effet, l'hérésie pélagienne n'a pas reculé devant cette hypothèse, et en cela elle était conséquente avec elle-même ; car, n'admettant aucun péché originel dans les enfants, elle n'avait pas à craindre pour eux la damnation; d'un autre côté, elle ne leur promettait le royaume des cieux qu'à la condition qu'ils recevraient; le sacrement de baptême. Quant à notre adversaire, tout en proclamant que les enfants sont coupables du péché originel, il a bien osé promettre le royaume des cieux à ceux mêmes qui meurent sans baptême ; les Pélagiens avaient reculé devant une telle hardiesse, quoiqu'ils n'admissent pas l'existence du péché originel. De là vous pouvez juger des liens étroits où l'enserme sa présomption, à moins qu'il ne rétracte ce qu'il a écrit.

19. On cite également Dinocrate, frère de sainte Perpétue; mais d'abord, cette histoire n'est point authentique; et puis l'auteur qui la rapporte, que ce soit la sainte elle-même ou tout autre, ne dit nulle part d'une manière

1. Luc, XXIII, 43.

640

claire et positive que cet enfant de sept ans était mort sans baptême ; nous lisons seulement que, sur le point de subir le martyre, sainte Perpétue pria pour son frère, que sa prière fut exaucée et que l'enfant passa du séjour des châtements dans le lieu du repos. Est-ce que les enfants à cet âge ne sont pas encore capables de mentir ou de dire la vérité, d'avouer leurs fautes ou de les nier? Les enfants que l'on baptise à sept ans ne sont-ils pas déjà capables de répéter le symbole et de répondre pour eux-mêmes? Qui sait donc si cet enfant, après avoir reçu le baptême, n'avait pas été initié à l'idolâtrie par son père infidèle et impie? Mourant dans cet état, il aurait été condamné à des expiations proportionnées au degré de sa faute, et en aurait reçu pleine et entière condonation par les prières de sa soeur et par les mérites du sang qu'elle allait répandre.

13. Lors même que, sans porter aucune atteinte à la foi catholique et à la discipline ecclésiastique, on accorderait, sans aucune raison du reste, à notre adversaire, que le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ puisse être offert pour des hommes non baptisés, quel que soit leur âge, et que cet acte religieux puisse les aider à parvenir au royaume des cieux, il aurait toujours à s'expliquer

sur le sort de tant de milliers d'enfants qui appartiennent à des parents impies, n'obtiennent de la part des justes aucune pitié divine et humaine, et sortent de cette vie dans l'âge le plus tendre et sans avoir été régénérés dans les eaux du baptême. Qu'il nous explique donc, s'il le peut, comment ces âmes ont mérité de devenir pécheresses, jus qu'au point d n'être jamais délivrées de leurs péchés. Si je lui demande pourquoi elles méritent d'être damnées, quand elles ne reçoivent pas le baptême, il me répond sagement que c'est à cause du péché originel. Si je lui demande comment elles ont contracté le péché originel, il me répond que c'est par leur union à une chair pécheresse. Si je lui demande comment des âmes qui n'avaient commis aucune faute avant d'être unies à la chair ont pu mériter d'être condamnées à s'unir à une chair pécheresse, il ne sait plus que répondre; il ne peut m'expliquer comment elles se trouvent réduites à subir la contagion des péchés d'autrui jusqu'au point que la régénération du baptême leur soit refusée et qu'elles ne trouvent aucun sacrifice pour expier leurs fautes. Combien d'enfants sont nés et naissent encore absolument privés de tous secours spirituels ! Devant un fait comme celui-là, toute argumentation devient impuissante. En effet, nous ne demandons pas comment ces âmes ont mérité d'être damnées, depuis leur union avec une chair pécheresse; nous demandons comment elles ont mérité d'être condamnées à subir l'union d'une chair pécheresse, puisque avant cette union elles n'étaient coupables d'aucun péché. Il ne s'agit pas de répondre : « La participation du péché d'autrui n'a ni d'aucune manière à ceux auxquels, dans sa prescience éternelle, Dieu avait préparé le puissant remède de la rédemption ». Nous parlons en ce moment de ceux qui, mourant avant d'avoir reçu le baptême, n'ont eu aucune part à la rédemption. Qu'on ne nous dise pas : « Les âmes qui n'ont pas été justifiées par le baptême le seront par les nombreux sacrifices que l'on offre pour elles; et ce n'est que dans cette prévision que Dieu a voulu, les faire participer aux péchés d'autrui, sans leur faire courir la chance de la damnation éternelle, et avec l'espérance d'un bonheur sans fin ». Nous parlons en ce moment des enfants qui appartiennent à des parents impies et incapables par là même de leur être d'aucun secours. Et puis, quand ces secours leur seraient prodigués, ils n'aideraient 'en rien des âmes qui n'ont pas reçu le baptême. Dans le livre des Macchabées il est fait mention des sacrifices offerts pour les morts (1); mais ces morts, tout pécheurs qu'ils pouvaient être, n'en auraient retiré aucun avantage, si avant de mourir ils n'avaient pas reçu la circoncision.

14. Que notre adversaire se mette donc en mesure de répondre quand, on lui demande d'expliquer comment une âme, jusque-là exempte de tout péché originel ou actuel, a pu mériter d'être condamnée à subir le péché originel d'autrui sans pouvoir en obtenir la rémission. De deux choses l'une : ou bien qu'il affirme que les âmes des enfants qui meurent sans baptême, et pour lesquels n'est offert aucun sacrifice du corps du Seigneur, sont néanmoins délivrées du lien du péché originel, quoique l'Apôtre enseigne clairement que tous sont condamnés pour un seul péché (2), si la grâce ne vient pas leur appliquer les

1. II Macch., XII, 43. — 2. Rom. V, 16.

644

mérites de la rédemption opérée par un seul. Ou bien qu'il soutienne que les âmes, sans avoir aucun péché personnel ou originel, les âmes innocentes, simples et pures, sont jetées dans l'éternelle damnation par un Dieu juste, quand il les unit à une chair pécheresse avec la prévision qu'elles n'en seront pas délivrées.

15. Ni l'une ni l'autre de ces deux affirmations ne saurait être soutenue. Il en est une troisième qui n'est pas mieux fondée : elle consisterait à dire que les âmes, avant d'être unies à un corps, ont déjà péché et mérité par là de se voir condamnées à s'unir à la chair. L'Apôtre affirme hardiment qu'avant d'être unies à un corps, les âmes n'ont fait aucun bien ni aucun mal (1). Il suit de là que si les enfants ont besoin d'obtenir la rémission de leurs péchés, cette rémission ne peut tomber que sur le péché originel. Une quatrième hypothèse se présente, encore. A la vue des enfants qui meurent sans baptême, peut-on dire que si leur âme a été condamnée à habiter cette chair pécheresse et à y trouver sans ressource la mort éternelle, c'est que Dieu prévoyait qu'abusant de leur libre arbitre, elles profiteraient d'un âge plus avancé pour se livrer au mal? Malgré l'extrême embarras qui l'obsède, notre adversaire n'a pas osé porter jusque-là sa témérité. Il a même protesté brièvement et ouvertement contre cette folle assertion, quand il s'est écrié : « Dieu serait injuste s'il jugeait un homme avant sa naissance sur la simple prescience de l'imperfection des oeuvres de sa volonté ». C'est ainsi qu'il s'exprimait quand il répondait à cette

question : Pourquoi Dieu créait-il l'homme, puisqu'il savait à l'avance que cet homme se livrerait au mal? En effet, ce serait réellement juger un homme avant sa naissance que de refuser de le créer par la raison qu'une fois créé il se rendrait pécheur. J'approuve cette réponse, et je dis avec lui que l'homme doit être jugé uniquement sur les actions qu'il a faites, et non sur celles qu'il doit faire, quoique Dieu les connaisse parfaitement. En effet, si les péchés qu'un homme commettrait pendant sa vie ultérieure devaient peser sur son jugement quand il meurt avant d'avoir eu le temps de les commettre, quel bienfait aurait donc reçu celui « qui a été enlevé, de peur que la malice ne changeât son intelligence (2) », puisqu'il devait être

1. Rom. IX, 11. — 2. Sag. IV, 11.

jugé sur la malice qu'il aurait eue en vivant plus longtemps, et non selon l'innocence qu'il possédait au moment de sa mort? Après avoir reçu le baptême, les hommes ne sont-ils pas capables, non-seulement de pécher, mais même d'apostasier? Supposons donc un enfant qui meurt après son baptême et qui aurait apostasié s'il avait vécu; n'aura-t-il donc rien gagné à « être enlevé dans la crainte que la malice ne changeât son intelligence? » En vertu de la prescience infinie de Dieu, sera-t-il jugé, non pas comme un membre fidèle de Jésus-Christ, mais comme un apostat? Si des péchés qui n'existent encore, ni dans la réalité, ni même dans la pensée de l'homme, mais seulement dans la prescience divine, sont néanmoins punis, n'eût-il pas été préférable que nos deux ancêtres fussent chassés du paradis avant leur péché, plutôt que de pécher dans un lieu aussi saint et aussi fortuné? Et que deviendra donc la prescience, si son objet ne se réalise pas? Ce qui ne doit pas arriver peut-il être connu comme devant arriver? Comment donc punir des péchés qui n'existent pas, c'est-à-dire qui n'ont été commis ni avant l'union de l'âme avec le corps, ni depuis cette union, que la mort est venue rompre prématurément?

16. Il s'agit ici de l'âme d'un enfant qui est mort trop jeune pour avoir pu faire usage de son libre arbitre, et dont l'âme a été jetée dans la chair jusqu'à ce que la mort vînt l'en délivrer. Parce qu'il meurt sans baptême, il est damné; mais quelle peut être la cause de cette damnation, si ce n'est le péché originel? Nous ne nions pas du reste que ce péché ne suffise à lui seul pour mériter à une âme une trop juste condamnation, puisque toute loi doit toujours avoir une sanction. Mais je voudrais que l'on me dît pourquoi l'âme a été condamnée à contracter ce péché, si cette âme ne descend point par voie de génération de ce premier pécheur qui avait été constitué le père du genre humain. D'un autre côté, il est bien établi que Dieu ne damne pas les innocents et qu'il ne rend pas coupables ceux dont il reconnaît la justice; il est également certain que le seul moyen de délivrer les âmes; soit du péché originel, soit des péchés personnels, c'est le baptême de Jésus-Christ tel qu'il a été confié à l'Eglise; il est également certain qu'avant d'être unies à la chair les âmes n'ont pu commettre aucun péché; enfin (642) il est hors de doute qu'une loi juste ne saurait condamner des péchés avant qu'ils fussent commis et surtout qui ne l'ont jamais été. Notre adversaire doit accepter ces quatre propositions. Mais alors qu'il nous explique, s'il le peut, la raison pour laquelle ces âmes, qui seront damnées pour avoir été séparées de leur corps avant d'avoir reçu le baptême, ont pu être jetées dans une chair pécheresse sans avoir mérité ce triste sort par aucun péché antérieur, et réduites à y contracter un péché qui sera pour elles une cause légitime de damnation. Au nom de la plus rigoureuse équité et de la droite raison, il se refusera certainement à dire, ou bien que Dieu rend pécheresses des âmes qui étaient sans péché; ou bien que le sacrement de Jésus-Christ n'est point nécessaire pour effacer en elles le péché originel; ou bien qu'elles ont péché dans un état antérieur à leur union avec la chair; ou bien enfin qu'elles sont condamnées pour des péchés dont elles n'ont jamais été coupables. Après avoir rejeté ces quatre propositions qui heurtent en effet le plus simple bon sens, dira-t-il que les enfants ne sont coupables d'aucun péché originel, et que, même en mourant, sans avoir reçu le baptême, ils ne portent en eux aucune cause de damnation? Un tel langage le jetterait immédiatement dans l'hérésie pélagienne et lui en mériterait toutes les condamnations. Pour échapper à cette cruelle alternative, il ferait mieux de s'en tenir à mon hésitation sur l'origine de l'âme, plutôt que de se livrer à des affirmations qui révoltent la raison humaine et que réprouve l'autorité divine; il s'épargnerait ainsi la honte de passer pour un insensé, en se refusant à l'aveu si naturel de son ignorance sur des questions aussi graves.

17. Mais voici qu'il tente d'appuyer son opinion sur l'autorité des saintes Ecritures, et croit y trouver la preuve évidente que les âmes ne nous sont pas transmises par voie de génération, mais sont immédiatement créées par un nouveau souffle de Dieu. Qu'il me le prouve, s'il le peut, et j'avouerai

franchement que c'est de lui que j'ai appris ce que je cherchais depuis longtemps avec ardeur. Mais qu'il invoque d'autres témoignages que ceux qu'il a cités, car ceux-ci n'ont absolument aucune valeur, je ne dis pas en eux-mêmes, mais relativement à la question de l'origine de l'âme. Il est certain, par exemple, que Dieu a donné aux hommes le souffle et l'esprit, selon cette parole du Prophète : « Ainsi parle le Seigneur qui a créé le ciel et la terre et tout ce qu'ils renferment, et qui donne le souffle au peuple qui est sur la terre, et l'esprit à ceux qui la foulent aux pieds (1) ». Notre adversaire invoque ce passage en faveur de sa doctrine, et prétend que ces mots : « Il donne le souffle au peuple », affirment clairement que nous recevons immédiatement notre âme, non pas par voie de génération, mais par un souffle spécial de Dieu. S'il est conséquent avec lui-même, soutiendra-t-il encore que ce n'est pas Dieu qui nous a donné directement notre chair parce qu'elle naît de la chair de nos parents? Parlant du grain de froment, l'Apôtre n'a-t-il pas dit : « Dieu lui donne le corps qu'il veut (2) ? » Qu'il nie donc, s'il en a la hardiesse, que le froment naît du froment et l'herbe de la semence qui lui est propre. S'il n'ose le nier, comment peut-il savoir dans quel sens il a été dit : « Dieu donne le souffle au peuple » ; est-ce en le tirant des parents, est-ce en le produisant à nouveau pour chaque âme particulière?

18. De même, comment sait-il que ces paroles : « Dieu donne le souffle au peuple qui est sur la terre et l'esprit à ceux qui la foulent aux pieds », ne sont que la répétition de la même pensée sous deux formes différentes? Est-il bien sûr qu'il n'y est question que de l'âme humaine et nullement du Saint-Esprit? Si le souffle ne pouvait désigner, le Saint-Esprit, le Seigneur après sa résurrection aurait-il affecté de souffler sur ses disciples en leur disant : « Recevez le Saint-Esprit (3) ? » Lisons-nous également dans les Actes des Apôtres : « Il se fit un grand bruit du ciel, comme un souffle violent, et il leur apparut comme des langues de feu qui vinrent se reposer sur chacun d'eux, et tous furent remplis du Saint-Esprit (4)? » Et si c'était cet événement qu'annonçait le Prophète, quand il disait : « C'est Dieu qui donne le souffle à son peuple de la terre ? » Et si c'était uniquement pour mieux faire comprendre sa pensée; qu'il l'a répétée en ces termes : « Et l'esprit à ceux qui la foulent aux pieds? » Du moins est-il évident que c'est là ce qui s'est réalisé, quand tous eurent été remplis du Saint-Esprit. Dira-t-il qu'on ne

1. Isa. XLII, 5. — 2. I Cor. XV, 38. — 3. Jean, XX, 22. — 4. Act. II, 2-4.

643

peut donner le nom de peuple à cent vingt personnes qui se trouvaient alors réunies dans un, seul lieu? Du moins, lorsque quatre ou cinq mille hommes se trouvèrent réunis dans la même foi, furent baptisés et reçurent le Saint-Esprit (1), hésitera-t-on à dire que le peuple, cette multitude qui était sur la terre, ces hommes qui foulaient la terre sous leurs pieds, reçurent le Saint-Esprit? Quant à cet esprit qui est une partie constitutive de la nature humaine, qu'il nous soit donné par voie de génération ou par l'effet direct d'un souffle nouveau et spécial (car pour me prononcer sur ce point, j'attends de nouvelles lumières), il est certain que ce n'est pas quand ils foulent la terre de leurs pieds que les hommes reçoivent cet esprit, mais quand ils sont encore renfermés dans le sein maternel. Dieu, dès lors, donna le souffle à son peuple de la terre et l'esprit à ceux qui la foulaient aux pieds, lorsque tous ces nouveaux convertis reçurent en même temps le Saint-Esprit. Pour donner cet Esprit, Dieu n'exige pas d'ailleurs que tout son peuple soit réuni; il le donne à chaque homme en son temps, et il agira ainsi jusqu'au moment où ce peuple, après avoir quitté cette vie pour entrer dans une vie nouvelle, complétera au ciel le nombre des enfants de Dieu. Dans ce sens donc nous ne distinguons pas le souffle de l'esprit, nous ne voyons dans le texte qu'une simple répétition de la même pensée. C'est ainsi que nous ne distinguons pas celui qui habite dans le ciel, du Seigneur lui-même ; nous prenons dans le même sens le rire et la raillerie, tels que nous les trouvons dans le psaume : « Celui qui habite dans le ciel se rira d'eux, et le Seigneur les tournera en dérision (2) » ; ces autres paroles du même Prophète ne sont également qu'une répétition : « Je vous donnerai les nations pour votre héritage, et jusqu'aux confins de la terre pour votre empire (3) ». Héritage et empire ne sont qu'une seule et même chose; nations et confins de la terre expriment la même idée; ce ne sont là que des répétitions. En lisant attentivement les saintes Ecritures, on y trouverait une multitude de locutions du même genre.

19. Remarquons aussi que le mot grec qui nous occupe en ce moment est diversement interprété par les Latins; on le traduit alternativement par souffle, esprit et inspiration.

Voici par exemple une suite de passages dans lesquels le texte grec reproduit exactement le même terme, tandis que le latin s'exprime de trois manières différentes : « C'est Dieu qui donne le souffle au peuple sur la terre ; Dieu souffla sur la face de l'homme le souffle de la vie ». Que tout « esprit » loue le Seigneur (2) ; c'est l'aspiration du Tout-Puissant qui nous « instruit ». On ne saurait douter qu'il ne s'agisse ici du Saint-Esprit lui-même, car il était question de savoir à quelle source les hommes puisent la sagesse, et voici la réponse : « Elle ne provient pas du nombre des années, mais de l'esprit qui est dans les hommes; car c'est l'aspiration du Tout-Puissant qui nous instruit ». Cette répétition n'avait-elle pas pour but de prouver que ce n'était point de l'esprit même de l'homme qu'il parlait quand il disait : « L'Esprit est dans l'homme? » Pour mieux prouver que ce n'est pas des hommes eux-mêmes que leur vient la sagesse, l'auteur ne fait que répéter sa pensée sous une autre forme, en disant C'est l'aspiration du Tout-Puissant qui nous instruit (3) ». Nous lisons un peu plus loin, toujours dans le même livre . «L'intelligence de mes lèvres comprend ce qui est pur; et si c'est l'Esprit divin qui m'a créé, c'est aussi l'aspiration du Tout-Puissant qui m'enseigne (4) ». Dans le texte grec une seule expression reste employée, le mot souffle. Il y aurait donc une grande témérité à ne pas appliquer à l'âme de l'homme ou à l'esprit de l'homme ces paroles : « C'est Dieu qui donne le souffle au peuple de la terre, et l'esprit à ceux qui la foulent aux pieds », quoique le sens immédiat semble désigner plutôt l'Esprit-Saint lui-même. Mais comment soutenir que dans ce passage le Prophète a formellement enseigné que si c'est de Dieu que nous recevons l'âme ou l'esprit, principe de vie en nous, ce n'est pas par voie de génération que cette âme nous est donnée ? La seule conclusion que l'on devrait chercher à tirer, ne serait-ce point de savoir si Dieu ne donne pas à l'homme son âme par voie de génération, comme c'est par voie de génération qu'il donne lui-même un corps, non-seulement à l'homme et à l'animal, mais encore au grain de froment et à toutes les plantes ; ou, s'il la créé immédiatement et par un souffle nouveau,

1. Gen. II, 7. — 2. Ps. CL, 6. — 3. Job, XXXII, 7, 8, selon les Sept. — Id. XXXIII, 3, 4, selon les Sept.

644

comme il l'a fait pour le premier homme?

20. Certains interprètes se refusent à voir une répétition dans le texte prophétique, et soutiennent que ces premières paroles : « Dieu donna le souffle au peuple de la terre », se rapportent directement à l'âme; tandis que ces autres paroles : « Et l'esprit à ceux qui la foulent aux pieds », désignent directement le Saint-Esprit. Nous retrouverions ainsi le même ordre suivi plus tard par l'Apôtre : « Ce n'est pas le corps spirituel qui a été formé a le premier; c'est le corps animal, et ensuite le corps spirituel (1) ». Selon cette interprétation qui se prête beaucoup mieux aux développements oratoires, ces paroles: « Et à ceux qui foulent la terre aux pieds », désigneraient ceux qui auraient pour les choses de la terre le plus profond mépris. En effet, ceux qui reçoivent le Saint-Esprit sont embrasés d'amour pour les choses du ciel et de mépris pour les biens de la terre. Or, la foi n'est blessée par aucune de ces propositions, soit que l'on ne donne qu'une seule et même signification à ces deux mots souffle et esprit, pour désigner ce qui constitue l'essence de la nature humaine, ou pour désigner l'Esprit-Saint; soit que l'âme soit désignée par le souffle; et le Saint-Esprit par le mot esprit. En admettant qu'il ne s'agisse dans ce passage que de l'âme et de l'esprit de l'homme, il est hors de doute que c'est Dieu qui nous donne cette âme et cet esprit; mais il reste à savoir si Dieu nous le donne par voie de génération, comme c'est par voie de génération qu'il nous donne le corps et les membres; ou bien s'il crée chaque fois une âme nouvelle par un nouveau souffle qu'il inspire à chaque corps qui se forme. Avant de nous prononcer exclusivement pour l'un ou l'autre de ces deux modes, nous voudrions avoir sous les yeux des textes de la sainte Ecriture, non pas ambigus comme ceux que l'on nous cite, mais parfaitement clairs et explicites.

21. On nous oppose le texte suivant d'Isaïe : « L'Esprit sortira de moi, et tout souffle vient de moi (2) ». Ces mots : « L'Esprit sortira de moi », désignent l'Esprit-Saint dont le Sauveur a dit : « Il procède du Père (3) ». D'un autre côté, on ne saurait nier que l'âme humaine ne soit désignée par la seconde partie du texte : « Tout souffle vient de moi ». Mais

le corps vient également de Dieu, et cependant on ne saurait douter qu'il ne nous soit donné par voie de génération. Il ne suffit donc pas de savoir que l'âme vient de Dieu, il faudrait encore que l'on pût nous dire si elle nous est donnée par voie de génération comme le corps, ou si elle nous est inspirée à chacun par un souffle nouveau et spécial.

22. Un troisième témoignage nous est proposé dans ces paroles de Zacharie : « C'est Dieu qui forme l'esprit de l'homme en lui-même (1) ». Personne n'en doute; mais nous demandons de quoi il le forme. Est-ce que ce n'est pas Dieu qui forme l'œil corporel de l'homme ? Rien plus, c'est en lui-même qu'il le forme, et cependant il est certain qu'il le forme par voie de génération. De même nous admettons que c'est Dieu qui forme l'esprit de l'homme en lui-même, mais nous demandons si c'est par voie de génération ou par un soufflé nouveau.

23. Nous savons également que la mère des Macchabées, cette femme encore plus étonnante par ses vertus pendant le martyre de ses enfants qu'elle ne l'avait été par sa fécondité même, disait à ses enfants pour enflammer leur courage : « Je ne sais comment je vous ai engendrés dans mon sein; ce n'est point moi qui vous ai donné l'esprit et l'âme, ce n'est point moi qui ai formé à chacun de vous ce visage et ces membres; Dieu, qui a créé le monde et tout ce que le monde renferme, a aussi créé le genre humain, s'occupe de chacune de nos actions et vous rendra dans son infinie miséricorde l'esprit et l'âme que vous offrez pour lui (2) ». Ce langage clous est parfaitement connu, mais nous ne voyons pas ce qu'il prouve en faveur de notre adversaire. Un chrétien a-t-il jamais nié que Dieu fût l'auteur de l'âme et de l'esprit de l'homme ? Vincent Victor peut-il nier -que ce soit Dieu qui donne aux hommes la langue, les oreilles, les mains, les pieds, les sens, la forme et la nature des membres? S'il niait cette vérité capitale, il oublierait qu'il est chrétien. Mais le corps et tous-les membres du corps ne nous sont donnés que par voie de génération; reste donc à savoir comment l'esprit et l'âme nous sont donnés; sont-ils tirés de nos parents ou du néant? Ni de nos parents ni du néant, répond notre adversaire, mais de la nature même du souffle de

1. Zach. XII, 1. — 2. II Macch. VII, 22, 23.

645

Dieu, c'est-à-dire de Dieu lui-même. Une telle doctrine ne saurait être soutenue.

24. Ainsi, quant aux textes qu'il emprunte à la sainte Ecriture, ils sont entièrement étrangers à la question particulière qui nous occupe et n'appuient aucunement sa doctrine. Comment donc peut-il s'écrier : « Nous ne cessons d'affirmer que l'âme est tirée du souffle de Dieu, puisqu'elle nous est donnée par Dieu et non par voie de génération ? » Mais recevons-nous donc le corps de tout autre que de celui par qui tout a été créé, de qui tout procède, par qui et en qui tout existe (1), quoique tout soit étranger à sa nature, et le simple résultat de son action ? « L'âme ne vient pas du néant », dit-il, « puisqu'elle vient de Dieu ». Je n'examine point encore dans quel sens ces paroles peuvent être vraies; seulement je soutiens qu'il est dans l'erreur quand il affirme que l'âme n'est tirée ni de la génération ni du néant; je proteste contre une telle opinion. Il n'y a point de milieu possible : si l'âme ne nous est pas donnée par voie de génération, elle est tirée du néant; croire qu'elle vient de Dieu en ce sens qu'elle soit formée de la nature même de Dieu, c'est une erreur et un sacrilège. D'un autre côté, avant de croire qu'il est impossible que l'âme nous soit donnée par voie de génération, nous attendons des témoignages formels et explicites, et tels ne sont pas ceux qu'il nous a présentés, car ils n'éclairent aucunement la question.

25. Puisqu'il est dans l'incertitude sur le grave sujet qui nous occupe, que n'imité-t-il la mère des Macchabées ? Elle savait fort bien que par son mari elle les avait conçus dans son sien, et que Dieu lui-même les avait créés selon le corps et selon l'esprit, et cependant elle s'écrie : « Je ne sais comment vous avez été formés dans mes entrailles ». Je voudrais que notre adversaire me dît ce que cette femme ignorait. Elle n'ignorait pas, je l'ai dit, comment ces enfants étaient venus dans son sein, puisqu'elle ne pouvait douter qu'ils ne fussent le résultat du mariage. Elle confessait même que c'était Dieu qui leur avait donné l'âme et l'esprit, comme il avait formé leur visage et leurs membres. Qu'ignorait-elle donc ? N'est-ce pas ce que nous ignorons nous-mêmes, c'est-à-dire si cette âme que Dieu leur avait donnée, il l'avait tirée des parents ou

l'avait créée immédiatement et par un souffle nouveau, comme il avait fait pour le premier homme ? Quel que soit du reste le point particulier qu'elle n'eût pas connu, elle ne cachait point son ignorance; et elle n'affirmait pas témérairement ce qui lui était inconnu. Et cependant Vincent Victor rougirait d'adresser à cette femme l'injure qu'il nous adresse à nous-mêmes : « L'homme si haut placé dans les honneurs n'a pas compris; il a été comparé aux animaux sans raison, et il leur a été trouvé semblable (1) ». Cette femme déclare ne pas savoir comment ses enfants ont été formés dans son sein », et cependant il ne la compare pas aux animaux sans raison. Je ne sais pas», dit-elle; et supposant qu'on lui demande pourquoi elle l'ignore, elle ajoute : « Car ce n'est pas moi qui vous ai donné l'esprit et l'âme ». Celui qui vous les a donnés sait d'où il a formé ce qu'il vous a donné, s'il l'a tiré de la génération ou d'une création nouvelle et d'un souffle nouveau. Quant à moi, je l'ignore. « Ce n'est pas moi qui vous ai formé à chacun votre visage et vos membres » ; celui qui vous les a formés sait s'il les a formés avec votre âme, ou s'il a attendu qu'ils fussent formés pour leur donner une âme. Quel que fût du reste le mode sous lequel ses enfants étaient venus dans son sein, elle l'ignorait ; ce qu'elle savait, c'est que celui qui leur avait tout donné leur rendrait tout. En face d'un mystère aussi profond de la nature humaine, que notre adversaire se prononce sur ce que cette femme ignorait; seulement, qu'il ne l'accuse pas de mensonge; et, parce qu'elle ignore, qu'il ne la compare pas aux animaux sans raison. Ce qu'elle ignorait touchait à la nature même de l'homme, cette nature humaine pouvait très-innocemment l'ignorer. J'en dis autant de mon âme. Je ne sais comment elle est venue dans mon corps, et certainement je ne me la suis pas donnée moi-même. Celui qui me l'a donnée sait s'il l'a tirée de mon père ou s'il l'a créée pour moi toute nouvelle, comme il a fait pour le premier homme. Je le saurai moi-même quand il lui plaira de me l'apprendre. Pour le moment, je l'ignore; quant à avouer mon ignorance sur ce point, je n'hésite pas un seul instant et sans me croire obligé d'en rougir, comme le fait mon adversaire.

26. « Apprenez-le donc », dit-il, « car voici

l'Apôtre qui vous l'enseigne ». Je l'apprendrai certainement si l'Apôtre me l'enseigne, puisque c'est Dieu même qui me parlera par l'Apôtre. S'adressant aux Athéniens, il enseigne hautement et à plusieurs reprises que c'est Dieu qui nous donne la vie et l'esprit ». Mais personne n'en doute. Mais », continue-t-il, « comprenez bien ce que dit l'Apôtre : C'est Dieu qui nous donne ; et non pas : C'est Dieu qui nous a donné; il suppose de la part de Dieu une action permanente et continue, et non pas une action passée et achevée. Ce qu'il donne sans interruption, il le donne toujours, comme existe toujours celui qui donne ». Telles sont les propres paroles de mon adversaire, telles que je les trouve dans son second livre. Vous pouvez déjà reconnaître l'espace qu'ira parcouru, depuis qu'il essaie d'affirmer ce qu'il ignore. Il a osé dire que, non-seulement aujourd'hui et pendant le siècle présent, mais pour un temps indéfini et sans aucune interruption, « Dieu donne les âmes à ceux qui naissent. Dieu donne toujours », dit-il, « comme existe toujours celui qui donne ». Comme je comprends clairement le langage de l'Apôtre, je me garderai bien de le nier; quant au langage que mon adversaire ose tenir, il doit comprendre qu'il est directement contraire à la foi chrétienne et conclure qu'il est tenu de se l'interdire à jamais. Lorsque sera venu le temps de la résurrection des morts, il ne se produira plus aucune naissance ; Dieu n'aura donc plus à créer de nouvelles âmes, mais à juger celles qu'il aura précédemment unies à leur corps. Dieu ne donne donc pas toujours, quoique celui qui donne existe toujours. D'un autre côté, quoique l'Apôtre se soit servi du présent et non pas du passé, il ne s'ensuit pas, quoi qu'en dise notre adversaire, que les âmes ne nous sont point données par voie de génération. En effet, lors même qu'elles nous seraient données de cette manière, elles le seraient toujours par Dieu. N'est-ce pas lui qui nous donne les membres du corps, les sens du corps, la forme du corps, la substance du corps, quoiqu'il nous donne tout cela par voie de génération ? Nous lisons dans l'Évangile : « Si Dieu revêt avec tant de soin l'herbe des champs, laquelle est aujourd'hui et ne sera pas demain (1) ». Le texte ne dit pas; Dieu a revêtu,

mais: revêt, pour indiquer non pas une action passée, mais une action présente; allons-nous en conclure que les lis ne naissent pas de toute semence de leur espèce? En disant de Dieu que c'est lui qui donne l'âme et l'esprit à l'homme, tant qu'il y a des hommes à créer, nous ôtons-nous le droit de dire que les âmes nous sont données par voie de génération? Je n'affirme pas qu'il en soit ainsi ni qu'il en soit autrement. Mais vous pouvez voir que pour affirmer ou pour nier on ne peut invoquer que des témoignages incertains et douteux. Il ne s'ensuit pas que je doive être comparé aux animaux sans raison; par cela même que je doute je mériterais plutôt d'être rangé parmi les hommes prudents, puisque je n'ai pas la témérité d'enseigner ce que j'ignore. De mon côté, je me garderai bien de répondre à une injure par une injure, et d'établir la même comparaison contre mon adversaire. J'aime mieux lui donner l'avertissement d'un père à son fils, et le prier d'avouer qu'il ignore ce qu'il ne sait pas, et de ne pas tenter d'enseigner ce qu'il n'a jamais appris. Autrement il mériterait d'être comparé, non pas aux animaux, mais à ces hommes dont l'Apôtre a dit: « Ils veulent se faire les docteurs de la loi et ils ne comprennent ni ce qu'ils disent ni ce qu'ils enseignent (1)».

27. Je ne saurais m'expliquer pourquoi les textes de l'Écriture dont il nous parle sont lus par lui avec une telle inadvertance que Dieu apparaît comme le Créateur, non pas du corps de l'homme, mais seulement de son âme et de son esprit. L'Apôtre a dit d'une manière absolue: « Nous sommes l'œuvre de Dieu (2) » ; et Vincent Victor soutient que ce n'est point par notre corps que nous sommes l'œuvre de Dieu, mais seulement par notre âme et par notre esprit. Si nos corps n'ont pas été créés par Dieu, les paroles suivantes ne sont plus qu'un mensonge : « Tout est de lui, tout est par lui, tout est en lui (3) ». Le même Apôtre nous dit ailleurs : « Comme la femme a été tirée de l'homme, ainsi l'homme naît de la femme ». Que notre adversaire nous explique de quelle transmission il est question dans ce texte; est-ce de l'âme, ou du corps, ou de l'un et l'autre à la fois ? Quant à l'âme, il ne veut pas qu'elle nous soit transmise par voie de génération. Si donc nous l'en croyons, lui et tous ceux qui partagent son opinion, nous devons

1. I Tim. I, 7. — 2. Act, XVII, 28. — 3. Rom. XI, 36.

647

conclure que ces mots de l'Apôtre : « Comme la femme a été tirée de l'homme, ainsi l'homme naît de la femme », s'appliquent uniquement au corps masculin et féminin, et que c'est uniquement sous ce rapport que la femme a été tirée de l'homme, et que l'homme naît de la femme. Mais si l'Apôtre ne voulait parler que du corps particulier à chacun des deux sexes, pourquoi donc ajoute-t-il aussitôt : « Et toutes choses viennent de Dieu (1) », si ce n'est pour nous rappeler que nos corps eux-mêmes sont l'œuvre de Dieu ? « Comme la femme a été tirée de l'homme, ainsi l'homme naît de la femme, et toutes choses viennent de Dieu » : telles sont les propres paroles de saint Paul. Que notre adversaire se prononce sur la portée de ces paroles. Si elles s'appliquent uniquement aux corps, il est certain que nos corps viennent de Dieu; et alors il n'est plus possible, devant ce texte de l'Écriture, de soutenir que notre âme seule et non point notre corps, est l'œuvre de Dieu. Mais si elles s'appliquent tout à la fois et au corps des deux sexes et à l'âme, il faut en conclure que la femme a été tirée de l'homme, selon sa personne tout entière. « Car la femme a été tirée de l'homme, l'homme naît de la femme et toutes choses viennent de Dieu ». Ce collectif général: « toutes choses », ne se rapporte-t-il pas à tout ce dont l'Apôtre parlait, c'est-à-dire à l'homme dont est tirée la femme, à la femme qui donne naissance à l'homme, et à l'homme lui-même qui naît de la femme? L'homme qui est né de la femme n'est pas celui duquel la femme a été tirée, mais celui qui plus tard est né de l'union de l'homme et de la femme, selon l'ordre toujours subsistant. Par conséquent, si dans ces paroles l'Apôtre voulait parler des corps, il n'est plus douteux que le corps de l'homme et de la femme soit l'œuvre de Dieu. Et si notre adversaire restreint l'œuvre actuelle de la création divine à l'âme et à l'esprit, il reste prouvé que c'est selon son âme et son esprit que la femme a été tirée de l'homme, et ceux qui combattent la transmission des âmes par voie de génération n'ont plus qu'à garder le plus profond silence. Enfin si notre adversaire distingue entre le corps et l'âme, et soutient que selon son corps la femme a été tirée de l'homme, tandis que selon son âme elle est sortie de Dieu, comment resteront vraies ces

paroles de l'Apôtre : « Toutes choses viennent de Dieu », si le corps de la femme est tellement l'œuvre de l'homme qu'il ne soit nullement l'œuvre de Dieu ? Ayant donc à choisir entre l'Apôtre et lui, je me range sans hésiter du côté de l'Apôtre, et je dis: La femme a été tirée de l'homme, ou bien uniquement selon son corps, ou, bien à la fois selon son corps et son âme; toutefois je ne fais qu'énoncer ces deux propositions sans me prononcer d'une manière certaine ni pour l'une ni pour l'autre. Quant à l'homme, ou bien il naît de la femme selon son corps et son âme, ou bien selon son corps seulement ; et ici encore je laisse la question à discuter; cependant toutes choses viennent de Dieu, c'est-à-dire, tout à la fois le corps et l'âme soit de l'homme, soit de la femme ; et sur ce point il n'y a plus à discuter. Car en disant que toutes choses viennent de Dieu nous entendons soutenir qu'elles sont l'œuvre de Dieu et non pas qu'elles sont une manifestation, une effusion, une émanation de la nature de Dieu. Pour qu'elles viennent de lui, qu'elles aient reçu l'être de lui, il suffit qu'elles aient été créées et faites par lui.

28. «Mais», ajoute notre adversaire, «quand l'Apôtre s'écrie que Dieu donne à tous la vie et l'esprit; quand il affirme que Dieu a fait d'un seul sang le genre humain (1), ne proclame-t-il pas que nous recevons directement de Dieu l'âme et l'esprit, tandis que le corps nous est transmis par la génération ? » Celui qui ne veut pas s'exposer à nier témérairement la transmission des âmes, avant d'être assuré qu'elle existe ou qu'elle n'existe pas, doit comprendre tout d'abord que, en disant que Dieu a fait tout le genre humain d'un seul sang ou d'un seul homme, l'Apôtre parle évidemment eu figure et prend la partie pour le tout. En effet, si notre adversaire se croit autorisé à prendre la partie pour le tout dans ce texte de la Genèse: « L'homme a été fait âme vivante (2) », afin de pouvoir l'appliquer à l'esprit, quoique l'Écriture garde sur ce point le plus profond silence; pourquoi les autres n'auraient-ils pas le même droit par rapport à ces autres paroles : « D'un seul sang », afin de pouvoir les appliquer à l'âme et à l'esprit aussi bien qu'à la chair, car l'homme dont il est parlé dans ce texte est

1. Act. XVII, 25, 26. — 2. Gen. II, 7.

648

composé tout à la fois et d'un corps et d'une âme. Celui qui soutient la transmission des âmes par voie de génération, ne doit point se flatter d'accabler son adversaire en lui citant cette parole dite du premier homme : « En qui tous ont péché (1) » ; et non pas : en qui toute chair a péché. Tous, c'est-à-dire tous les hommes ; or, l'homme n'est pas seulement un corps, il est encore une âme, d'où il suit que ce n'est pas seulement selon la chair que l'on doit interpréter cette parole : Tous les hommes. De même notre adversaire ne doit point se flatter d'accabler les partisans de la transmission des âmes, en leur citant cette parole : « Tout le genre humain a été formé d'un seul sang », comme si cette parole affirmait clairement que la chair est seule transmise par voie de génération. S'il était vrai que l'âme ne vînt pas de l'âme, et que la chair seule vînt de la chair, ces mots : « D'un seul sang », ne signifieraient plus l'homme tout entier, mais seulement une partie, c'est-à-dire la chair, et la chair d'un seul homme; quant à ces autres paroles : « En qui tous ont péché », elles désigneraient uniquement la chair, puisqu'elle est seule transmise par voie de génération ; de cette manière l'Écriture aurait pris le tout pour la partie. Dans l'hypothèse en vertu de laquelle l'homme tout entier, c'est-à-dire le corps, l'âme l'esprit, se transmet par la génération, ces mots : « En qui tous ont péché », conservent toute leur valeur littérale, tandis que ceux-ci : « D'un seul sang », sont une figure dans la quelle le tout est signifié par la partie, c'est-à-dire tout l'homme formé d'un corps et d'une âme, ou, pour parler comme notre adversaire, d'un corps, d'une âme et d'un esprit. Dans le langage de l'Écriture nous trouvons en effet très-souvent ce genre de figure qui consiste à prendre le tout pour la partie, ou la partie pour le tout: « Toute chair viendra vers vous (2) » ; ici la partie est prise pour le tout, car la chair désigne clairement l'homme tout entier. Au contraire, on prend le tout pour la partie, quand on dit que Jésus-Christ a été enseveli, car son corps seul a été enseveli. Si donc nous revenons au texte de l'Apôtre : « Dieu donne à tous la vie et l'esprit », en l'interprétant selon les règles précédentes, toutes les difficultés disparaissent. C'est Dieu qui donne ; mais nous demandons de quel

principe il fait sortir ce qu'il donne : est-ce d'un souffle nouveau, est-ce par voie de génération? Sommes-nous dans l'erreur, quand nous disons que c'est Dieu lui-même qui donne la substance de la chair? Et cependant il est certain qu'il ne nous la donne que par voie de génération.

29. Nous lisons dans la Genèse que quand l'homme aperçut la femme qui avait été tirée de son côté, il s'écria : « Voici l'os de mes os, et la chair de ma chair ». Notre adversaire raisonne ainsi sur ce texte : « Adam aurait dû dire : Voici l'âme de mon âme, ou l'esprit de mon esprit, s'il était vrai que l'âme et l'esprit eussent été tirés de lui, aussi bien que le corps ». D'un autre côté, ceux qui soutiennent la transmission des âmes, invoquent en leur faveur ces mêmes paroles de la Genèse, en faisant remarquer que, après avoir tiré une côte du flanc de l'homme et en avoir formé la femme, il n'est pas dit que Dieu inspira sur sa face le souffle de vie; d'où ils concluent que ce corps était déjà doué d'une âme. S'il en eût été autrement, continuent-ils, est-ce que la sainte Ecriture aurait omis de nous en parler? Quant à ces mots: « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair » ; si le premier homme ne dit pas Voici l'âme de mon âme ou l'esprit de mon esprit, c'est, ajoutent-ils, parce que Adam parlait en figure et prenait la partie pour le tout, l'os et la chair pour la personne tout entière, d'autant plus que cette chair n'avait pas été tirée morte du premier homme, mais dans un état de vie parfaite. Je sais qu'un homme essaierait en vain de couper dans un corps l'âme avec la chair qu'il enlève; mais Dieu n'est-il pas tout-puissant? Et puis, nous entendons Adam s'écrier de nouveau : « Elle sera appelée femme parce qu'elle a été tirée de l'homme (1) » ; pour favoriser l'opinion de nos adversaires il aurait dû dire : Parce que sa chair a été tirée de l'homme. Mais parce qu'il est écrit que c'est la femme même, et non pas seulement la chair, qui a été tirée de l'homme, c'est donc de la femme tout entière qu'il est parlé, c'est-à-dire de son corps et de son âme. Il est vrai que l'âme est indépendante du sexe; cependant, quand on parle des femmes, on ne fait pas nécessairement abstraction de leur âme. Autrement, que signifieraient ces règles que l'Apôtre trace aux

1. Gen. II, 23.

649

femmes sur leur manière de prier : « Non avec des cheveux frisés, ni des ornements d'or, ni des perles, ni des vêtements somptueux, mais avec de bonnes oeuvres, comme doivent le faire des femmes qui font profession de piété (1) ? » La piété réside avant tout dans l'âme ou dans l'esprit, et cependant, les personnes auxquelles l'Apôtre s'adresse sont désignées par le nom de leur sexe; il leur ordonne même de s'orner intérieurement, c'est-à-dire là où il n'y a aucune distinction de sexe.

30. Ainsi raisonnent les partisans déclarés de chacun de ces deux systèmes. Pour leur répondre, je me contenterai de les avertir de ne point se jeter aveuglément dans une doctrine dont ils ignorent les fondements, et de ne point affirmer témérairement ce qu'ils ne connaissent pas. En effet, alors même qu'il serait écrit que Dieu souffla le souffle de vie sur le visage de la femme, et qu'elle fut faite âme vivante, il ne s'ensuivrait pas encore que l'âme ne passe pas des parents aux enfants par voie de génération, à moins que le même souffle n'ait été répété sur chacun de leurs enfants. Car il est possible que le corps de la femme ait été tiré sans vie du corps de l'homme, et que par là même il ait eu besoin de recevoir le souffle de vie, tandis que les enfants reçoivent de leurs parents la vie en même temps que la génération. Mais l'Ecriture garde le silence sur ce point; ce silence n'est ni une négation ni une affirmation; tout ce que nous pouvons en conclure, c'est que nous ne savons pas. Si donc on prétend que ce mystère nous est révélé dans d'autres passages, qu'on le prouve par des documents clairs et formels. En attendant ces preuves, je soutiens que les partisans absolus de la transmission des âmes ne peuvent rien conclure de l'observation par eux faite que Dieu n'a point soufflé sur le front de la femme; quant à ceux qui nient cette transmission des âmes, ils ne doivent pas non plus se croire dans le vrai, uniquement parce que Adam n'a point dit : Voici l'âme de mon âme. Comme la question n'est nullement résolue ni pour les uns ni pour les autres, la sainte Ecriture a pu nous laisser ignorer si la femme a reçu une âme par un nouveau souffle de Dieu, ou si Adam s'est écrié : Voici l'âme de mon âme. Dès lors, en admettant que la première

femme ait reçu de l'homme son âme, la partie serait prise pour le tout dans ces paroles : « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair » ; puisque la femme serait sortie tout entière de l'homme avec son corps et son âme. Si son âme lui est venue non pas de l'homme, mais d'un nouveau souffle de Dieu, le tout est pris pour la partie dans ces autres paroles : « La femme a été tirée de l'homme », puisque le corps seul en aurait été tiré.

31. Tout ce qui précède nous autorise à conclure que les textes cités sont loin d'avoir la clarté suffisante pour résoudre la question qui nous occupe. Ceux qui soutiennent que l'âme de la femme n'a pas été tirée de l'âme de l'homme, puisqu'au lieu de s'écrier: Voici l'âme de mon âme, Adam s'est contenté de dire : « Voici la chair de ma chair », me semblent raisonner comme les Apollinaristes ou autres hérétiques. semblables qui niaient l'existence d'une âme en Jésus-Christ, en se fondant sur cette parole : « Le Verbe s'est fait chair (1) ». En effet, disent-ils, si Jésus-Christ avait eu une âme, l'écrivain sacré aurait dit : Le Verbe s'est fait homme. On peut leur répondre que très-souvent, sous ce nom de chair, l'Écriture désigne souvent l'homme tout entier, comme par exemple dans ce passage : « Toute chair verra le salut de Dieu (2) » ; et en effet, la chair sans l'âme peut-elle voir quelque chose? D'ailleurs, beaucoup de passages des Écritures prouvent clairement que l'humanité du Sauveur était composée, non-seulement d'un corps, mais encore d'une âme humaine ou raisonnable. Il suit de-là que les partisans de la transmission des âmes par voie de génération peuvent fort bien admettre que la partie est prise pour le tout dans ces autres paroles : « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair », et conclure que l'âme y est aussi clairement désignée qu'elle l'est dans le Verbe quand on dit qu'il s'est fait chair. Toutefois, cette conclusion ne serait rigoureuse qu'autant que d'autres témoignages clairs et explicites prouveraient la transmission des âmes, comme un grand nombre de témoignages prouvent l'existence de l'âme en Jésus-Christ. Par la même raison, nous invitons les ennemis déclarés de la transmission des âmes à prouver par des documents authentiques que Dieu continue

1. Jean, I, 14. — 2. Isa. XL, 5; Luc, III, 6.

650

créer de nouvelles âmes par un souffle nouveau. Alors seulement ils auront le droit d'affirmer que ces paroles : « Voici l'os de mes os et la chair de ma chair », ne doivent pas être prises dans un sens figuré et désignant le tout par la partie; mais dans le sens purement littéral, et s'appliquant uniquement à la chair.

32. Après avoir établi ces conclusions dans toute leur évidence, il ne me reste plus qu'à terminer ce livre. En effet, j'y ai rassemblé toutes les réflexions qui me paraissaient nécessaires; maintenant je désire que ceux qui les liront restent convaincus que ce serait de leur part une grossière erreur de croire, avec l'auteur des deux livres que vous m'avez adressés, que les âmes sont immédiatement tirées du souffle de Dieu et non pas du néant. En effet, du moment qu'un tel principe serait admis, aucune protestation ne pourrait empêcher de conclure rigoureusement que les âmes sont de la même substance que Dieu et participent essentiellement à sa nature. Un être n'est-il pas nécessairement de la nature de celui, en qui il a pris son origine? Comment donc notre adversaire peut-il se mettre en contradiction avec lui-même jusqu'à soutenir que ce n'est pas par nature, mais par race, que nos âmes sont de la race de Dieu ? N'affirme-t-il point que c'est de lui qu'elles tirent leur origine, et non pas du néant? Par conséquent, malgré toutes ses dénégations, il doit faire découler leur nature de la nature même de Dieu.

33. Nous ne défendons nullement de soutenir que les âmes nouvelles sont créées par un nouveau souffle de Dieu et ne sont nullement transmises par voie de génération. Mais nous demandons que ceux qui soutiennent cette doctrine nous présentent des preuves formelles et authentiques capables de résoudre cette importante question, soit qu'ils empruntent ces preuves aux livres canoniques, soit à leurs propres raisonnements, toujours conformes à la vérité catholique. Mais nous ne voulons pas de preuves comme celles qui nous sont présentées par notre adversaire; nous ne voulons pas croire à un homme qui; ne sachant plus que dire, s'obstinant dans son parti pris, illusionné sur la mesure de ses forces et refusant de se taire, ose soutenir que « l'âme a mérité d'être souillée par la chair et de devenir une âme pécheresse ».

Demandez-lui comment l'âme a pu mériter en bien ou en mal avant d'être unie à la chair, il reste impuissant à répondre. Il ajoute que « pour les enfants qui meurent sans baptême le péché originel peut être effacé, et que l'on peut offrir en leur faveur le sacrifice du corps de Jésus-Christ », quoiqu'ils ne soient aucunement incorporés à Jésus-Christ par ses sacrements et dans son Eglise. Enfin il ne craint pas de dire que « les enfants qui meurent sans baptême peuvent non-seulement jouir du repos éternel, mais même parvenir au royaume des cieux ». Joignez à cela les absurdités sans nombre que je n'ai pu signaler dans ce livre sans m'exposer à des longueurs accablantes. Non, ce ne sont pas de tels adversaires qui réfuteront les partisans de la transmission des âmes; et si l'insufflation des âmes nouvelles n'avait que de semblables défenseurs, sa cause serait fortement compromise.

34. Quoi qu'il en soit, ceux qui soutiennent ce système de l'insufflation des âmes doivent se mettre en garde contre l'une ou l'autre des quatre erreurs que j'ai précédemment énumérées. Qu'ils ne disent pas que Dieu constitue ces âmes pécheresses par le crime originel d'autrui; qu'ils ne disent pas que les enfants qui meurent sans baptême peuvent parvenir à la vie éternelle et au royaume des cieux, car, par un moyen ou par un autre, leur péché originel serait effacé; qu'ils ne disent pas qu'avant d'être unies à la chair les âmes ont péché dans un lieu quelconque, et que c'est en conséquence de cette faute qu'elles ont été enchaînées dans une chair pécheresse; enfin qu'ils ne disent pas que des péchés que ces âmes n'ont réellement pas commis, mais dont la perpétration était prévue dans la prescience infinie, ont été punis, puisque c'est en conséquence de ces péchés prévus que ces âmes n'ont pas obtenu de parvenir à la vie dans laquelle ces péchés auraient par elles été commis. Que les hommes dont je parle se tiennent à égale distance de chacune de ces quatre erreurs dont l'audace et l'impiété nous révoltent. Cela fait, qu'ils trouvent dans les Ecritures des témoignages formels et explicites en faveur de la thèse qu'ils soutiennent, non -seulement je ne m'y opposerai pas, mais je les soutiendrai de mes vœux et bénirai leurs efforts. Mais s'ils ne trouvent aucun de ces témoignages clairs et (651) authentiques; et si, poussés par le défaut de preuves, ils en viennent à affirmer l'une ou l'autre de ces erreurs, qu'ils prennent garde de tomber dans le gouffre qui les menace et de soutenir que les âmes des enfants ne sont pas coupables du péché originel; car ce serait de leur part se précipiter dans l'hérésie pélagienne, hérésie condamnable et tout récemment condamnée. N'est-il pas plus sage d'avouer que l'on ignore ce que l'on ne sait pas, que de tomber dans une hérésie déjà condamnée ou d'en fomenter une nouvelle, en voulant soutenir témérairement ce que l'on ignore? En outre de ces erreurs fondamentales, notre adversaire a émis certaines autres opinions moins dangereuses, il est vrai, et qui s'éloignent plus ou moins du sentier de la vérité. Comme ces opinions sont très-nombreuses, je me propose, avec la grâce de Dieu, de les lui signaler à lui-même et de lui écrire directement à ce sujet.

35. En commençant par vous écrire à vous-même, j'ai voulu vous donner un témoignage de la vive gratitude que m'inspirent votre foi vive et la sollicitude dont vous entourez ma fidélité et mon amitié pour vous. Quant au livre lui-même, vous le donnerez à lire ou à copier comme et quand il vous plaira. J'ai cru devoir réprimer et corriger la présomption de ce jeune homme, mais en lui prouvant un amour véritable; j'ai voulu le corriger et non le condamner; mon seul désir, c'est qu'il progresse de plus en plus dans cette grande demeure qui est l'Eglise catholique, dans le sein de laquelle il a été conduit par la divine miséricorde; qu'il y devienne un vase d'honneur utile au Seigneur, toujours prêt à toute oeuvre bonne, à une vie sainte, à une doctrine irrépréhensible. Mais si je l'aime, comme je dois l'aimer, quelle affection doit m'unir à vous, bien-aimé frère, dont je connais la bienveillance à mon égard et la foi catholique aussi prudente que sûre ! Il ne fallait rien moins que ces précieuses qualités pour vous déterminer à faire transcrire et à m'envoyer ces livres qui révoltaient votre foi, et dans lesquels vous regrettiez de trouver mon nom couvert d'accusations et d'outrages qui révoltaient votre affection fraternelle et sincère. Bien loin de m'irriter contre cette preuve éclatante de votre charité, je me croirais en droit de m'irriter au nom de l'amitié, s'il vous avait plu d'agir autrement. Recevez donc le témoignage de ma vive reconnaissance. Pour vous prouver le plaisir que m'a causé votre conduite à mon égard, je n'ai pu résister au besoin de vous adresser ce livre aussitôt que j'eus pris connaissance de ceux que vous m'avez envoyés.